



**PROCES VERBAL**  
**De la 3<sup>ème</sup> réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**18 novembre 2020**

**PRESENTS** : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Claude Mercier, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Frédéric Herzog

**EXCUSES** : Jean-Louis Millet, Christian Rochet

**POUVOIRS** : Lilian Cottet-Emard donne pouvoir à Gérard Duchêne,

**ABSENTS** :

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 novembre 2020, datée du 12 novembre 2020 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Philippe Passot se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

Au vu de la situation sanitaire, la séance se déroule en visioconférence.

-----ooOoo-----

**1. Approbation du compte-rendu**

Le compte-rendu de la réunion de bureau du 21 octobre 2020 est proposé à l'approbation, il est adopté à l'unanimité.

**2. Communications officielles**

**3. Administration générale**

**4. Personnel**

**5. Finances**

**6. Economie**

6.1. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demandes des communes

Le plan de soutien aux forces vives jurassiennes a été voté en assemblée plénière le 6 juillet dernier. Il permet d'apporter un soutien aux forces vives du territoire pour leur permettre de reprendre leur activité et bonder plus sereinement les semaines à venir. Ce plan comporte notamment un volet appelé Dotation de Solidarité des Territoires (DST) relance dans lequel la participation de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est actée.

Il est proposé aux communes de pouvoir solliciter l'aide du département **pour des dossier d'investissement inférieur à 70 000 €** (hors voirie communale, enfouissement de réseaux, eaux pluviales et locaux scolaires), dont la date de démarrage des travaux interviendra au plus tard le 30 juin 2021. Les travaux pourront être financés selon les modalités suivantes :

- 1/3 à la charge de la Commune, 1/3 pour du département, 1/3 pour l'EPCI
- OU**
- 25% pour l'EPCI, 25% pour le département, et 25% au titre de la DETR pour les dossiers également pris en charge par l'État.

**6.1.1. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Bellecombe**

La commune souhaite restaurer son patrimoine communal : restauration d'un mur en pierre sèche, cour de la mairie afin de garantir une accessibilité à tous et protection murale de la plaque commémorative sur la façade de la mairie.

**Plan de financement**

**DEPENSES**

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Estimation des travaux	23 855.00 €	28 662.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 885.00 €</b>	<b>28 662.00 €</b>

**RECETTES**

Subventions	Taux	Montant
Département du Jura	25 %	5 970.00 €
Communauté de Communes	25 %	5 970.00 €
DETR	25 %	5 971.25 €
<b>Autofinancement HT</b>	<b>25 %</b>	<b>5 973.75 €</b>
<b>Total des recettes HT</b>		<b>23 885.00 €</b>

Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 5 970 €.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Bellecombe une subvention d'un montant de 5 970 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**6.1.2. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune de Choux**

La commune souhaite réhabiliter l'assainissement non collectif à la mairie, incluant les logements communaux.

**Plan de financement**

**DEPENSES**

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Estimation des travaux	19 311.50 €	21 242.65 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 311.50 €</b>	<b>21 242.65 €</b>

## RECETTES

Subventions	Taux	Montant
Département du Jura	25 %	4 825.00 €
Communauté de Communes	25 %	4 825.00 €
DETR	30 %	5 793.30 €
<b>Autofinancement HT</b>	25 %	3 868.20 €
<b>Total des recettes HT</b>		<b>19 311.50 €</b>

Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 4 825 €. Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Choux une subvention d'un montant de 4 825 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 6.1.3. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité : demande de la commune Leschères

La commune de Leschères souhaite mettre en place une extension du réseau d'assainissement. La DETR ayant été sollicité dans ce dossier la commune peut prétendre à une aide de l'ordre de 25% du département et 25% de la Communauté de Communes. \*

### Plan de financement

## DEPENSES

Dépenses prévisionnelles	HT	TTC
Estimation des travaux	30 614.00 €	36 737.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre	3 539.00 €	4 247.00 €
Frais de publicité, révision de prix, imprévus	2 300.00 €	2 760.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>36 453.00 €</b>	<b>43 744.00 €</b>

## RECETTES

Subventions	Taux	Montant
Département du Jura	25 %	8 800.00 €
Communauté de Communes	25 %	8 800.00 €
DETR	30 %	10 245.90 €
<b>Autofinancement HT</b>		8 607.10 €
<b>Total des recettes HT</b>		<b>36 453.00 €</b>

Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 8 800 €. Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Leschères une subvention d'un montant de 8 800 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

### 6.1.4. Plan de soutien aux forces vives jurassiennes - Volet intercommunalité ; demande de la commune de Septmoncel-Les Molunes

La commune souhaite réaliser de travaux de mise aux normes et d'aménagement du site du Replan.

## Plan de financement

### DEPENSES

Dépenses prévisionnelles	Fournisseurs	HT	TTC
Fourniture et mise en œuvre d'un enrobé	TP JC BONNEFOY	9 240.00 €	11 088.00 €
Voirie	RABASA Daniel	28 760.00 €	34 512.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>38 000.00 €</b>	<b>45 600.00 €</b>

### RECETTES

Subventions	Taux	Montant
Département du Jura	33 %	12 665.00 €
Communauté de Communes	33 %	12 665.00 €
<b>Autofinancement HT</b>	34 %	12 670.00 €
<b>Total des recettes HT</b>		<b>38 000.00 €</b>

Le Département du Jura a accordé une aide à hauteur de 12 665 €.

Le Président, étant concerné par le sujet, ne prend pas part au vote. Le bureau communautaire (résultat du vote : 12 pour, 0 contre, 0 abstention) accorde à la commune de Septmoncel-Les Molunes une subvention d'un montant de 12 665 € dans le cadre du plan de relance et autorise le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 6.2 ZA Chamfrevan 2 : travaux « Vers le Pont »

La communauté de commune est propriétaire d'un poste de relevage situé sur la zone où l'entreprise JB Technic doit construire. Lors de la consultation MAPA, la surface de leur projet ne venait pas impacter sur la zone du poste de relevage.

Suite à la dépose du permis de construire de la société JB Technic et dans le respect des règles de recul qui leur sont imposées, il nous appartient de déplacer ce poste de relevage. Le devis pour déplacer ce poste de relevage par la société SERRAND TP, retenue lors de la consultation pour les travaux d'aménagement de voirie et réseaux divers, est de 36 669,40 € HT soit 44 039,28 € TTC.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le devis proposé par l'entreprise SERRAND TP et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 7. **Logement / Habitat / Aménagement du territoire / ADS**

#### 8. **Environnement / SPANC**

#### 9. **Patrimoine / Bâtiments**

#### 10. **Tourisme**

##### 10.1. Activités Nordiques : modification de la date des promotions

Vu la situation sanitaire actuelle, le conseil d'administration de l'Espace Nordique Jurassien du 03 novembre 2020 a décidé de prolonger le tarif de la promo jusqu'au 06 décembre 2020 inclus.

Il est proposé au bureau communautaire de valider cette modification et de modifier également la date de fin de la promotion des Pass Hautes-Combes en la prolongeant jusqu'au 06 décembre 2020.

Rappel des tarifs :

- Pass saison Montagnes du Jura Adulte : 96 €
- Pass saison Montagnes du Jura Jeune : 41 €
- Pass saison Hautes-Combes Adulte : 68 €
- Pass saison Hautes-Combes Jeune : 26 €

Par ailleurs, au regard du contexte sanitaire il est proposé de prendre en charge les frais postaux, les retraits dans les bureaux de l'office n'étant pas possible jusqu'au 1.12.2020.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) approuve la prolongation de la promotion de vente de pass jusqu'au 6 décembre inclus, acte que les frais postaux sont à la charge de la collectivité et autorise le Président à signer toutes pièces à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.2. ASF : horaires d'ouverture 2021

Il est proposé à l'atelier des savoir-faire, pour l'année 2021, de reconduire les horaires d'ouverture de l'année 2020 à l'exception de la période juillet-août.

Pour rappel, en raison de la mise en œuvre de mesures sanitaires permettant l'ouverture au public pendant la période de juillet et août, une délibération en date du 5 juin 2020 a modifié les horaires initialement prévus pour la période estivale.

Horaires au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : juillet et août ouverture en journée continue de 10h30 à 18h30 du lundi au dimanche.

Horaires modifiés par délibération le 5 juin 2020 : juillet et août ouverture de 11h à 13h et de 14h à 19h. La plage de 13h à 14h a permis à l'équipe de procéder à la désinfection des locaux.

Pour 2021, compte-tenu de la situation sanitaire actuelle et de l'incertitude sur l'avenir, une fermeture d'une heure de 13 h à 14 h permettra de procéder si nécessaire à la désinfection des locaux.

Après analyse de la fréquentation de l'été 2020, l'ouverture à 11 heures le matin est trop tardive. Il est proposé une ouverture le matin à 10 heures. Pour la tranche horaire, 18h30- 19 heures, nous avons constaté une absence de visiteurs durant cette période.

Ainsi pour 2021, il est proposé d'ajuster les horaires de juillet-août : Proposition : 10h à 13h- 14h à 18h30

Pour 2021 il est proposé les horaires d'ouverture de la structure suivants :

- Pendant les périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues) et Mai, Juin, Septembre et Décembre du mardi au samedi de 13h30 à 18h00.
- Juillet et août : du lundi au dimanche de 10h00 à 13h et 14h à 18h30.

L'atelier des savoir-faire sera fermé au public le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre 2021.

L'atelier des savoir-faire sera fermé au public excepté réservation de groupes le samedi 2 janvier, lundi 5 avril (lundi de Pâques), lundi 24 mai (lundi de Pentecôte), lundi 1<sup>er</sup> novembre (Toussaint), jeudi 11 novembre.

La structure sera ouverte aux groupes toute l'année sur réservation.

Cette proposition a été étudiée lors d'une réunion avec le Président et les vice-présidents(e) du conseil d'exploitation le 6 octobre 2020.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les horaires d'ouvertures et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 10.3. ASF : tarifs 2021

En 2020, une analyse des tarifications des structures culturelles du secteur et plus particulièrement de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude avait permis d'ajuster la tarification de l'atelier des savoir-faire en augmentant les tarifs.

Il est proposé pour l'année 2021 de ne pas modifier les tarifs en vigueur

#### **Tarifs proposés en 2021**

CATEGORIE DE TARIFS	Proposition Tarifs 2021
Adulte individuel	6 €
Enfant (7-15 ans) individuel	4 € (6-18 ans)
Tarif réduit (chômeur, étudiant, handicapé, pass musée Jura)	5 €
Familles : 2 adultes et au moins 1 enfant de + de 6 ans. Gratuité à partir du 2ème enfant.	16 €
Carte abonnement individuelle (1 an)	10 €
Enfant de moins de 7 ans	<b>Gratuit – 6ans</b>
Scolaires communauté de communes Haut- Jura Saint-Claude, membres ATC, élèves et enseignants lycées techniques partenaires	<b>Gratuit</b>
Pass'malin jura Tourisme Sur présentation du livret	1 entrée gratuite valeur 6 €
Offre promotionnelle C.E. (achat minimum de 50 entrées)	5 € pour 30 entrées
Entrée dans le cadre d'une convention de partenariat avec structure touristique (individuel ou groupe)	Adulte 5 € Enfant 3 €



Visite guidée pour individuel	<p>Adulte 5 €</p> <p><b>Tarif réduit : 6 €</b></p> <p>Enfant 4,50 €</p>
<b>GROUPE A PARTIR DE 10 PERSONNES</b>	
Adultes en groupe avec visite guidée sans démonstration	6 €
Adultes en groupe sans visite guidée	5 €
Enfants groupes	3 €
<b>ANIMATION</b>	
Atelier enfants individuels	10 €
Atelier groupe	10 €
<b>PASS</b>	
Pass annuel Fab Lab	<b>20 € par famille</b>
Pass annuel artisan	<b>40 euros</b>

Cette proposition a été étudiée lors d'une réunion avec le Président et les vice-présidents(e) du conseil d'exploitation le 6 octobre 2020. Le conseil d'exploitation du 2 novembre ayant été annulé, nous sommes dans l'attente de l'avis des membres de ce CE qui devrait être connu d'ici le 18/11.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessus et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

#### 10.4. ASF : rémunération des artisans formateurs

L'atelier des savoir-faire propose chaque année des stages créatifs et techniques. En 2021, 78 dates seront proposées pour cinquante et une formations différentes.

Les formations sont assurées par 23 artisans.

Chaque artisan formateur perçoit une rémunération pour chaque stage encadré.

La formule de calcul est la suivante :

.... € x par le nombre d'heures de formation  
 + coût des fournitures par stagiaire  
 + coût de déplacement.

Une convention définissant les modalités de partenariat est signée pour l'année entre l'Atelier des Savoir-Faire et l'artisan formateur dans le cadre de l'organisation de stages créatifs et techniques. L'artisan devra être adhérent au Pass artisan annuel (année civile) de l'atelier des savoir-faire.

Depuis 4 ans (délibération du 2 mars 2016) le coût horaire de rémunération est fixé à 36 € de l'heure. De même, les frais kilométriques pour le coût de déplacement sont de 0,32 cts du kilomètre (calcul le + court Mappy depuis le lieu de travail du formateur).

Il est proposé pour l'année 2021 d'augmenter le tarif comme suit :

- 37 € de l'heure
- 0,34 cts du kilomètre

Cette proposition a été étudiée lors d'une réunion avec le Président et les vice-présidents(e) du conseil d'exploitation le 6 octobre 2020.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide les tarifs ci-dessus et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 11. Sports et Associations

## 12. Culture

### 12.1. Conservatoire : renouvellement de la convention iMuse

Le logiciel iMuse est un logiciel qui permet la gestion administrative, pédagogique et financière des établissements d'enseignement artistique.

Il permet une gestion centralisée du conservatoire, même si celui-ci compte plusieurs sites. Il offre un réseau de communication par courriel et SMS (cela permet, par exemple, de prévenir en une fois tous les élèves concernés de l'absence d'un professeur, du changement d'horaire d'une répétition...).

Avec iMuse, les parents peuvent inscrire leurs enfants en ligne, suivre le dossier pédagogique de leurs enfants.

Avec iMuse, les professeurs peuvent gérer par extranet le suivi d'absences de leurs élèves et le suivi pédagogique de leur classe.

Le renouvellement de la convention permet au Conservatoire :

- L'hébergement des données sur un serveur professionnel,
- Une assistance téléphonique sur l'utilisation d'iMuse,
- Les mises à jour correctives et évolutives du logiciel,
- La correction du logiciel et la résolution des problèmes d'utilisation rencontrés par notre établissement et les établissements utilisant ce même logiciel.

Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) valide le renouvellement de la convention du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, sa durée totale ne pouvant pas excéder 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2024 au prix de 1 789 € HT, soit 2 146.80 € TTC et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

### 12.2. Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturelle (CTDCEAC) : avenant à la mission de coordination – La Fraternelle

Durant le précédent contrat nous avons délégué l'ensemble de la coordination des actions culturelles à la Fraternelle. Le bureau communautaire (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention) renouvelle notre partenariat avec l'association à hauteur de 27 000 € pour 2021.

## 13. Communication

## 14. Questions diverses et informations



Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20h30

Raphaël Perrin  
Président



Philippe Passot  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude, le 19 novembre 2020

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre, sera affiché en mairie de Saint-Claude et adressé aux communes membres pour affichage.